

RTP 602p

9^e ANNÉE

N° 97

1^{er} AOUT 1914



L'Assistance

Éducative

Organe mensuel des Intérêts de la Charité privée



REDACTION & ADMINISTRATION

92, Rue du Moulin-Vert, 92

Téléphone : Saxe 42-49

PARIS-14^e

602p
RTP



COMITÉ DE PATRONAGE

MM^{mes} JEAN BRUNHES ;
GASTON PARIS.

MM. HENRI JOLY, Membre de l'Institut ;
MARCEL LECOQ ;
ANDRÉ LICHTENBERGER, Directeur-Adjoint du *Mu-
sée Social* ;
DOCTEUR MANGENOT ;
PAUL RENAUDIN ;
LOUIS RIVIERE, ancien Président de la *Société d'Eco-
nomie Sociale* ;
ROMAIN ROLLAND ;
ROLLET ;
ABBÉ JEAN VIOLLET, Secrétaire du *Comité d'Assis-
tance aux Vieillards et aux Incurables* ;

Directeur : M. MAURICE LEGENDRE, agrégé de l'Université.

ABONNEMENT

Paris et Départements : 3 fr. | Etranger : 3 fr. 50

Le Numéro : 0 fr. 25

*Les Abonnements partent des 1^{er} Janvier, 1^{er} Avril,
1^{er} Juillet et 1^{er} Octobre.*

Envoyer toutes communications 92, rue du Moulin-Vert (Paris-14^e), celles concernant la Rédaction et l'Administration, ainsi que les mandats et bons de poste pour abonnement ou toute autre cause, destinées à l'*Assistance Educative*, à M. Camille RISCH, administrateur gérant.

L'ASSISTANCE ÉDUCATIVE

SOMMAIRE :

A PROPOS DE LA NEUTRALITÉ POLITIQUE OU RELIGIEUSE DANS LES ŒUVRES D'ASSISTANCE, par J. Urban. — LA VRAIE ET LA FAUSSE INDIGENCE. — UN TYPE DE VIEILLE FILLE. — SUR QUELLES BASES DOIT-ON CONCEVOIR UNE ŒUVRE SOCIALE, par Henri Terquem. — ÇA ET LÀ : L'équilibre social ; Assistance et prévoyance sociale ; La Grande Famille. — Nos ENQUÊTES : Famille P...

A propos de la

Neutralité politique ou religieuse dans les Œuvres d'Assistance

La neutralité est le fait de celui qui ne prend pas parti entre deux personnes ou deux opinions.

A l'heure actuelle le mot neutralité prête à confusion parce qu'il a été détourné de son véritable sens. Pour les uns neutralité signifie indifférence : être neutre en matière politique ou religieuse, c'est n'avoir aucune opinion, aucune croyance. Pour d'autres neutralité veut dire hostilité, ce qui est une contradiction.

Quand on parle de neutralité politique ou religieuse en matière d'Assistance on veut dire :

1^o Que, devant le besoin d'un pauvre, on ne s'inquiète pas de connaître ses opinions ou ses croyances ; qu'on est prêt à le secourir quels que soient le parti ou la confession auxquels il appartienne.

2^o Que l'aide matérielle donnée à un pauvre ne sert jamais de prétexte à une action d'ordre politique ou religieux.

La véritable raison d'être de la neutralité en matière d'Assistance, comme en toute autre matière, c'est le respect des consciences.

C'est donc afin de mieux respecter la liberté des consciences, en ne confondant pas le terrain de l'action charitable avec celui de la propagande politique ou religieuse, que certaines œuvres charitables limitent leur action, après avoir nettement déterminé leur but, et se tiennent loyalement sur le terrain qu'elles ont choisi.

Un philanthrope ou visiteur des pauvres faisant partie d'une œuvre qui a pour principe la neutralité ainsi entendue, n'a pas à dissimuler ses opinions politiques ou sa foi religieuse. Il est seulement tenu, pour être loyal vis-à-vis de l'œuvre à laquelle il appartient, de ne pas mêler une propagande politique ou religieuse à l'activité particulière qui est le but de cette œuvre.

Est-ce à dire que celui dont l'activité s'exerce dans une œuvre neutre doit renoncer au désir de répandre les opinions qu'il croit les meilleures et de faire partager les convictions qui sont la base de sa vie morale ou religieuse ? Le prétendre serait se mettre en contradiction avec la réalité vivante. Il est impossible à l'homme qui aime ses semblables de ne pas vouloir leur donner ce qu'il lui apparaît comme le plus grand bien.

Tout le problème réside dans la manière dont il convient de communiquer aux autres ses propres idées.

L'autonomie et la liberté de la conscience humaine doivent être, avant tout, respectées. Quand il s'agit d'un pauvre, que sa faiblesse et son besoin mettent en quelque sorte à la merci de celui qui l'assiste, le danger est plus grand qu'en face de tout autre de substituer sa propre volonté à la sienne. Ainsi c'est se rendre coupable vis-à-vis de la conscience d'un pauvre que de prendre occasion du secours matériel qu'on lui donne pour obtenir de lui certains actes d'ordre politique ou religieux. Les actes ainsi accomplis n'ont aucune valeur morale parce qu'ils ne sont pas libres.

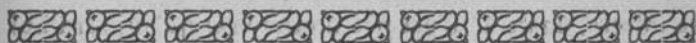
Le fait d'empêcher un pauvre de mourir de faim ; de l'aider à trouver du travail, à payer son loyer ne donne aucun droit sur sa vie morale. Tant que les rapports avec le pauvre restent des rapports de pure assistance, on n'a pas d'autre droit que celui de connaître et de secourir son besoin physique.

Il en est tout autrement quand, par suite de l'intérêt et du dévouement que l'on a témoignés à un pauvre, celui-ci a peu à peu ouvert son âme et fait connaître sa manière de comprendre et de juger les choses. On devient libre alors de lui faire part de ses propres idées et de lui dire en quoi on les croit plus justes ou meilleures que les siennes.

L'acte de confiance par lequel le pauvre découvre ses besoins ou ses désirs moraux, crée un lien nouveau d'un autre ordre que les rapports de simple assistance. L'influence du visiteur peut alors s'exercer d'une manière normale et légitime, à la condition expresse que cette influence vise toujours à persuader et à convaincre avant de faire agir.

Mais il ne faut pas craindre de dire que l'illusion sur ce point est facile et les abus fréquents. On ne saurait trop insister sur l'obligation qui s'impose de respecter la liberté du pauvre et, par suite, sur la nécessité de lui faire nettement comprendre que l'aide matérielle qu'on lui donne est tout à fait indépendante de ses opinions politiques ou de ses croyances religieuses.

J. URBAN.



LA VRAIE & LA FAUSSE INDIGENCE (1)

Le vrai pauvre pourrait se définir : celui qui n'a plus rien en lui-même qui lui permette de se relever seul ; plus de vigueur physique, plus d'énergie morale ; celui qui ne réagit plus contre la souffrance et la misère.

Nous établissons ordinairement deux catégories de pauvres : les pauvres relevables, et ceux qui ne le sont pas. Cette distinction ne répond pas à une réalité, elle ne sert qu'à prouver l'insuffisance de notre charité. Si

(1) Note prise au Cours d'Assistance de M. l'abbé Viollet.

le génie charitable et la puissance d'amour étaient plus grands en nous, nous arriverions à faire du bien à ceux mêmes qui nous paraissent les plus déçus.

Il peut arriver que tel pauvre déclaré irrelevable par une personne ou une œuvre soit relevé par une personne plus charitable ou une œuvre mieux appropriée à son cas.

*
* *

Le pauvre complètement déchu, le mendiant est presque toujours un isolé. Les responsabilités familiales provoquent à la lutte contre la misère et maintiennent un certain sentiment de la dignité humaine. Le pauvre qui a une famille tombe rarement dans une totale déchéance.

*
* *

Le faux pauvre est celui qui, ayant des ressources, demande l'aumône ou qui, pouvant travailler, préfère user de toutes sortes de moyens pour se procurer sans rien faire ce qui est nécessaire à sa subsistance.

On ne peut pas appeler faux pauvre le mendiant qui a réellement besoin pour manger du sou qu'il demande.

Il se peut que sa paresse ait été la première cause de sa misère, mais il n'est pas moins vrai qu'aujourd'hui il n'a rien. Refuser systématiquement tout secours à celui qui tend la main ne serait-ce pas courir le risque de le jeter dans une déchéance plus complète encore ?

Il a deux espèces de faux pauvres. Les uns restent inconnus, lointains ; ils décrivent par lettre une situation propre à exciter la pitié ; ils demandent un secours immédiat pour manger, se loger, attendre une place. Ne voulant pas être connus ils ne demandent jamais qu'on les aide d'une manière suivie. Le premier secours doit suffire à les tirer d'affaire.

Pour les autres, ceux qui s'adressent directement aux œuvres ou aux personnes charitables, la comédie est plus difficile à jouer, parce que, en se faisant connaître, ils donnent à l'œuvre des moyens de contrôle.

Il est très important de savoir distinguer la vraie de

la fausse indigence. La charité qui se croit trompée se fatigue, perd tout élan, toute générosité. Le soupçon est un obstacle à l'action charitable et une source féconde d'injustice.

Dans les quartiers ouvriers la fausse pauvreté totale est rare. La tromperie consiste surtout en exagérations à propos des chômages, de l'insuffisance des salaires ou des secours reçus.

Le pauvre dit souvent qu'il ne peut pas travailler à cause de sa santé, la visite médicale est le meilleur moyen de vérification. Il dit qu'il est en chômage, une enquête dans la maison qu'il habite permet de savoir s'il sort pour travailler ou reste réellement chez lui.

Quand le chômage est dû à la paresse on peut s'en rendre compte au moyen de bons de travail. Cependant certains ouvriers ne consentent jamais à aller travailler dans une œuvre d'Assistance, surtout ceux qui ont un métier ayant demandé un apprentissage. Il arrive même que les ouvriers de métier refusent tout autre travail que celui de leur métier.

Pour éviter d'être trompé sur le montant des salaires, il faut autant que possible connaître les salaires des divers métiers.

Mais c'est le contact intime avec le pauvre, c'est la visite à domicile à diverses heures, particulièrement à l'heure des repas, qui permet de s'assurer s'il dit la vérité sur sa situation.

Des conversations avec les enfants sont souvent un très bon moyen de savoir ce qui se passe dans la famille et de déjouer le mensonge des parents.

Savoir observer, saisir les détails, sentir les nuances, avoir la sensation du mensonge, voilà ce qu'il faut ajouter aux moyens extérieurs d'information pour distinguer le faux pauvre de celui qui a vraiment besoin d'être aidé.



Un type de vieille fille

Depuis trente ans M^{lle} L... pousse dans Paris un petit véhicule qui n'a ni forme ni nom. C'est une grosse boîte portée sur trois petites roues. Elle a entassé dans sa grosse boîte des marchandises hétéroclites parmi lesquelles je distingue surtout des conserves bizarres et particulièrement des conserves de harengs.

Croyez-le si vous le voulez, mais M^{lle} L... fait le commerce du gros. Elle va chez les plus petits épiciers de la capitale, ceux qui ont deux cents francs de marchandises en tout et pour tout, et leur revend avec un léger bénéfice les marchandises que des fabricants lui ont fournies argent comptant.

M^{lle} L... est un type à part. Elle est petite, maigre, avec un petit bonnet noir de sœur converse sur la tête, un jupon qui lui vient à la cheville et des souliers semblables à ceux des terrassiers. Sa physionomie....., eh bien !... elle n'en a pas, de physionomie ; sa figure est terne, sans la moindre expression. De temps en temps M^{lle} L... sourit et même je crois rit quelquefois. Pour ma part je l'ai vue rire deux fois. Son sourire est simple, naïf, candide, c'est le sourire d'un enfant. Son rire est franc. Mais hélas ! ce rire est l'exception, le visage de M^{lle} L... est presque toujours profondément triste.

M^{lle} L... ne parle pas. A qui parlerait-elle ? Elle ne connaît personne au monde sinon son confesseur. Je crois bien qu'elle ne connaît pas ses clients. Elle sait seulement où ils habitent et qu'ils ont pour habitude de lui acheter tant de boîtes de conserves. Elle habite seule, sous les toits. Son intérieur est bizarre, mais ordonné.

Malgré sa vie pacifique et transparente, M^{lle} L... est persécutée. J'ai cru d'abord, le jour où j'eus ses confidences, que M^{lle} L... avait le délire de la persécution. Son aspect étrange, sa vie monotone et silencieuse le

laisseraient facilement croire. Il n'en est rien. M^{lle} L... n'a pas le délire de la persécution, elle est bel et bien persécutée. A peine habite-t-elle une maison que tout de suite, soit le concierge, soit les locataires la prennent comme cible et lui font mille misères. Ce sont d'abord des misères pour rire : on lui mettra devant sa porte des ingrédients de toutes sortes, elle trouvera dans sa boîte aux lettres des cartes postales pleines de moqueries. Mais peu à peu la persécution, de drôle qu'elle était, devient méchante, et les mystérieux persécuteurs ne reculent pas devant les avanies publiques, les injures, les insultes et les violences. On lui vole sa marchandise, on lui fait la guerre jusqu'à ce qu'elle parte de la maison.

Les raisons de ces persécutions? Sa tête... son silence.....

Quand on lui a tout volé, elle se plaint d'un petit air étonné et misérable, déménage et rachète quelques marchandises. Elle les remet dans sa voiture, plus drôle que jamais, car pas une persécution ne va sans que la voiture n'en souffre et ne soit réparée de la façon la plus bizarre.

M^{lle} L... ne mendie pas. Elle demande seulement quelques petits secours à la mairie et se trouve bien heureuse quand on la gratifie de quelques bons.

.

.

Un jour M^{lle} L... disparaît. Depuis plus d'un an personne n'avait entendu parler d'elle, quand un beau matin je reçois une lettre datée de M..., pays d'origine de M^{lle} L... Elle m'annonce qu'elle vient à Paris pour affaires et qu'elle désire absolument me voir. Elle serait bien heureuse qu'on pût diminuer ses frais de voyage en lui procurant un billet de demi-place.

La vieille fille débarque dans la capitale et se loge à la fondation Stern. Jamais elle n'a connu pareil confort.

Peu de jours après j'apprends le pourquoi de son voyage. Ayant cessé son commerce depuis un an, M^{lle} L...

a voulu finir ses jours dans son pays. Avec les toutes petites économies qu'elle a pu faire elle s'est achetée une maison de 1.200 francs et vit sur les intérêts d'un petit capital dont je ne parviens pas à connaître le montant. Elle reçoit par ailleurs sa mensualité du bureau de bienfaisance de Paris. La simple, très simple M^{lle} L... avait donc des économies..., et malgré ses économies elle a su obtenir l'Assistance obligatoire ! Décidément cette petite vieille énigmatique a des côtés inconnus, elle sait s'arranger avec la vie.

Mais le terrible, c'est qu'à M... la persécution continue. Et c'est parce que la persécution a pris des proportions intolérables que la pauvre M^{lle} L... est venue à Paris consulter son avocat. Figurez-vous qu'elle a voulu faire faire des réparations à sa maison et que les ouvriers, histoire de se moquer d'elle, ont carrelé la chambre en mettant les carreaux à l'envers, et tout le reste à l'avenant. M^{lle} L... ne peut sortir dans le village sans que tous les gamins ne l'injurient.

Et pourtant M^{lle} L... est la personne la plus pacifique de la terre. Elle oublie les injures et pardonne à ses ennemis. Elle ne connaît que le chemin de l'église. Malgré la persécution, son pays lui est trop précieux pour qu'elle le quitte. Elle y vivra quand même et elle veut y mourir.

Aussi vient-elle à Paris avec un plan dans la tête. Elle donnera sa maison à une œuvre. De cette manière ce sera l'œuvre propriétaire qui commandera les réparations que M^{lle} L... paiera. Du moins telle est sa volonté. Mais M^{lle} L... paraît tout à fait surprise quand l'œuvre à laquelle elle propose cette combinaison lui déclare que tout cela est bien compliqué. Elle tourne et retourne son idée dans sa tête, car M^{lle} L... est tenace. Finalement elle décide qu'elle donnera sa maison à n'importe qui pourvu qu'on y fasse les réparations nécessaires et qu'on lui permette d'y vivre et d'y mourir tranquille.

.

Sur quelles bases doit-on concevoir une Œuvre Sociale ⁽¹⁾

Il nous paraît intéressant de faire connaître à nos lecteurs les idées exprimées à ce sujet par M. Henri Terquem, maire de Dunkerque.

« A la séance solennelle du 8 novembre 1890, le Président de la *Société Dunkerquoise*, Paul Terquem, émettait cet axiome : « Tout homme qui sait est le débiteur de celui qui ne sait pas », ajoutant que nous devons être en quelque sorte, les apôtres de cette formule.

Tout homme qui sait, débiteur de celui qui ne sait pas, c'est la dette de solidarité contractée par celui qui, ayant profité de la science accumulée par les travaux de tous ceux qui l'ont précédé, de ceux qui l'ont instruit, devant son élévation intellectuelle à des générations de travailleurs, a pour devoir social d'en rendre une partie en élevant à son tour intellectuellement ceux qui sont moins favorisés que lui.

Mais la même dette grève aussi tout homme qui se trouve avoir acquis une force quelconque et « tout homme qui peut, est le débiteur de celui qui peut « moins » ; il a acquis une force, le devoir social l'oblige à tendre la main à un plus faible, et si sa force lui vient de sa situation ou de sa fortune, qu'il soit riche ou puissant, sa dette s'accroît avec la richesse et le pouvoir dont il dispose.

Et que dire alors des collectivités qui, dans notre Société, sous forme d'Etat ou d'administrations diverses, détiennent une partie de la force de la nation et qui, ayant une puissance provenant de l'effort de tous, ont, vis-à-vis des faibles, un devoir de solidarité encore plus large à accomplir.

(1) Extrait du 59^e volume des Mémoires de la Société Dunkerquoise.

Nous parlons de dette sociale : tout débiteur suppose un créancier; ce créancier, quel sera-il? — Qui lui donnera le droit d'invoquer un titre de créance contre quiconque, individu ou collectivité?

Sera-ce tout malheureux? sera-ce tout individu dans le besoin? Ce serait trop simple, ce serait trop commode. La Société ne peut se diviser en deux catégories : ceux qui sont productifs, d'une part, et ont acquis un pouvoir et une force, — ceux qui sont improductifs, d'autre part, et qui, sans effort et sans travail, vivraient aux dépens des premiers.

Une Société, pour vivre, a besoin des efforts de tous, quels qu'ils soient, faibles ou forts; elle a besoin du groupement de tous les efforts individuels qui, tous sont utiles, mais tous ces efforts ne sont pas récompensés; la mauvaise fortune, le hasard, les circonstances, la maladie, le défaut de forces physiques ou morales, les tares ataviques font que certains ne recueillent pas le fruit de leur travail; leurs forces ne leur permettent pas d'atteindre à un résultat productif, ils ne parviennent ni à la subsistance de tous les jours, ni à la santé, ni à l'instruction, et cependant ils ont fait tout ce qui a dépendu d'eux. Pour ce qui leur manque, ils ont un titre de créance et c'est vis-à-vis d'eux qu'il y a une dette à acquitter pour rendre leur effort utile.

Chacun a sa côte à gravir, les uns l'escaladent d'un pied léger, sans difficulté, les paresseux s'arrêtent au bout de quelques pas et attendent sans doute qu'une voiture bienveillante les prenne au passage, d'autres montent la moitié, peut-être plus, et, essouffés, à bout de forces, s'arrêtent; à ceux-ci, on doit tendre la main pour leur faire monter la dernière partie de la rampe : ceux-là ont une créance et ils doivent compter sur la collectivité et sur la solidarité pour les faire arriver au but.

Donc, à la base de toute collaboration entre le débiteur et le créancier, il doit y avoir l'effort individuel du second.

L'œuvre sociale, qui est en quelque sorte la banque

au moyen de laquelle s'effectue la compensation entre la créance et la dette, doit, pour répondre à son but, être conçue sur le type d'une affaire quelque peu commerciale. Elle peut avoir, en outre de ceux qui font des échanges et sont ses clients, débiteurs et créanciers, des commanditaires qui ont intérêt à faire vivre l'œuvre en raison des avantages ou des intérêts moraux qu'ils en retirent.

.....
Quand la Charité ou la Bienfaisance sont à la base des organisations, elles ont deux inconvénients : le jour où ceux qui recueillent l'argent se lassent de quêmander, le jour où les personnes charitables se lassent de donner, l'œuvre risque de disparaître et ceux qui en retireraient quelque bien restent plus désemparés que si elle n'avait jamais existé, car ils s'étaient habitués à compter sur son appui. Si, chaque jour, on a le devoir de créer des progrès sociaux et d'apporter quelque amélioration à ceux qui peinent et souffrent, on n'a jamais le droit de revenir en arrière et de supprimer un progrès accompli.

En faisant purement et simplement la charité et en créant des œuvres purement gratuites, on met ceux qui reçoivent en état de dépendance, on paralyse, on décourage ou on annihile l'effort individuel, alors qu'il doit être encouragé et soutenu.

Nous ne voulons pas dire cependant que la charité ne doive pas être cultivée et appréciée, mais le terrain de la charité proprement dite et celui de l'œuvre sociale, bien que tout voisins, sont différents, bien que, encore, la première puisse latéralement appuyer la seconde.

Nous avons dit, en effet, qu'il pouvait y avoir des « commanditaires » dans l'organisme que nous construisons ; les « commanditaires », ce sont, par exemple, les personnes charitables qui accroîtront le rayon d'action de l'œuvre sociale.

L'œuvre, en effet, doit avoir des règles ; elle demande un effort individuel qu'elle ne peut exactement doser selon les forces de chacun ; pour certains, ce modeste

effort est encore trop lourd, c'est là qu'intervient la charité, soit directement vis-à-vis de l'intéressé, soit mieux, par l'intermédiaire de l'œuvre qui inscrit au crédit de l'assisté le secours qui lui est offert, sans qu'il soit nécessaire qu'il sache de qui il vient.

Pour répondre à son but et à sa définition, l'œuvre sociale doit vivre et progresser, en inscrivant à son actif trois titres de créance :

1° la contribution personnelle de ceux qui y font appel ;

2° la contribution, à titre d'effort de solidarité sociale, de ceux qui utilisent les bienfaits de l'œuvre, mais sont dans une situation de fortune qui permet de leur imposer de plus grands sacrifices ;

3° la contribution de la collectivité, dont l'intérêt primordial est de poursuivre l'amélioration de la condition sociale et de la santé de ceux qui la composent, si elle veut élever son niveau et éviter aussi d'avoir trop d'assistés ou de malades à sa charge.

Ainsi, s'appuyant sur ces trois éléments, on peut songer à faire vivre par elle-même une œuvre appelée à répandre le bien, sans que quiconque puisse en tirer un avantage et une vanité personnels, et sans qu'on convertisse en mendiants ou en obligés, ceux qui y font appel. »

.....



NOTRE SUPPLÉMENT

Les personnes qui désirent se procurer le supplément de l'*Assistance Éducative* (suite du Cours de M^{me} Girard-Mangin aux Infirmières Visiteuses de France) sont priées de nous envoyer 0 fr. 25 pour un supplément ou 1 franc pour les quatre suppléments à paraître.

ÇA ET LA



L'Équilibre social.

Voici un bref résumé de problèmes qu'il convient de résoudre si l'on veut établir dans un pays un véritable équilibre social. Nous empruntons ces lignes au rapport présenté par M. Léon Bourgeois à l'assemblée générale de Gand de l'Association internationale pour la lutte contre le chômage (1).

Il faut d'abord assurer à chacun le travail nécessaire à sa vie et à celle des siens, nécessaire à la formation du petit capital qui constituera sa libération personnelle de la servitude et de l'angoisse. En prévoyant cette bonne distribution du travail, nécessaire au travailleur lui-même, on aura prévu et on aura préparé la meilleure production universelle.

Mais le travail de chacun ne doit pas seulement lui être matériellement assuré. Il faut qu'il puisse s'y livrer dans des conditions convenables pour sa santé et sa sécurité. Il faut qu'il puisse y développer, selon une juste expression, le jeu normal de ses énergies, qu'il se trouve sans cesse dans les conditions d'hygiène propres à la bonne exécution de sa tâche. Il faut que l'enfant ne travaille pas prématurément ; que la femme, qui nous donnera le travailleur de demain, soit, par des mesures de protection appropriées, garantie contre un épuisement mortel pour elle-même et pour la race ; qu'à tout âge, dans tous les milieux, à tous les degrés, ce qu'on a appelé de ce mot brutal et parfaitement significatif : la machine humaine, soit entretenue et maintenue en parfait état ; que les maladies sociales, comme la tuberculose, qui menace l'avenir même de la race, soient combattues sans relâche, par méthode préventive, et dans leurs causes profondes la mauvaise alimentation, l'alcoolisme, l'habitation malsaine, la promiscuité

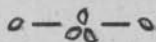
(1) Cf. *Bulletin de l'Association*, avril-juin, pp. 527 et 528.

du taudis. Ici encore ce n'est pas seulement un devoir d'humanité envers ceux qui créent la richesse, mais n'est-ce pas aussi pour l'Etat tout entier la condition nécessaire de sa prospérité et de sa puissance ?

Enfin, si, parmi tous les risques qui le menacent, les uns, quoique évitables en eux-mêmes, n'ont pas pu lui être épargnés — toute prévoyance humaine étant nécessairement limitée dans ses effets — si l'accident du travail, le chômage involontaire, les terribles maladies sociales, comme la tuberculose, sont venus le frapper, si, d'autre part, l'heure des risques inévitables a sonné pour lui, si l'invalidité, la vieillesse ont diminué ou supprimé sa capacité de travail, il faut qu'il soit, soit temporairement, soit définitivement, muni de l'aide sociale.

Il faut qu'il trouve cette aide toute prête, pour le rétablissement de son activité, de sa santé et de ses forces, si le mal est réparable. Il faut qu'il trouve aussi, au cas où l'épreuve subie est définitive, la compensation indispensable, juste récompense de ce que lui-même et de ce que, avant lui, autour de lui, l'ensemble des travailleurs ont donné à la société. Il a droit au maintien de ce qui lui reste de santé et de vie ; il faut qu'une retraite suffisante assure l'achèvement de son existence dans la quiétude et dans la dignité.

Tel est le cycle entier qu'il faut parcourir. Que de difficultés à résoudre si l'on veut organiser vraiment la prévoyance mutuelle contre tant de risques, et, par suite, la justice et la solidarité entre les membres de la nation.



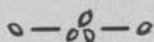
Assistance et prévoyance sociale.

Au même Congrès, M. E. Fuster donne un magistral rapport sur l'Assurance-Chômage. Dans le passage que nous citons, il montre comment l'assistance devra céder de plus en plus le pas aux organisations sociales.

L'assurance est devenue, à l'inverse de l'assistance, un mode d'organisation de la vie collective. Assurer c'est faire

de l'intégration sociale. On n'est plus en présence d'une poussière d'égoïsme et d'une collectivité qui se borne à assister, mais de combinaisons qui, favorisant les créations spontanées, développant la discipline consciente, habituant à la gestion et à l'observation de règles techniques, complètent, par un évident progrès social, l'action économique si libératrice et si apaisante de la protection matérielle (1).

Nous nous associons de tout cœur à ces magnifiques promesses. Nous croyons, en effet, que l'assurance sociale pourra en partie, dans l'avenir, remplacer l'assistance. Malheureusement l'organisation sociale de la prévoyance n'en est qu'à ses débuts. L'assistance a donc encore à remplir un rôle capital, celui qui consiste à empêcher de tomber définitivement dans la misère et le désespoir ceux dont la défectuosité de l'organisation sociale actuelle provoque la déchéance. Le jour où la classe ouvrière sera munie des principales assurances sociales, il restera encore un champ d'action considérable à l'assistance, elle aura à s'occuper de tous les cas exceptionnels que les lois n'auront pas prévus.



La Grande Famille.

« Ma famille augmente : donc, il faut que je prenne un logement plus petit. » Telle est la conclusion à laquelle sont forcément acculées les familles pauvres. Plus la famille est nombreuse, en effet, plus il faut d'argent pour la nourrir, et moins il en reste pour le loyer. Donc, il faut un logement plus petit. Cruel paradoxe !

La « Grande Famille » est une société de philanthropes qui lui ont donné une solution très simple et très ingénieuse.

Leur projet primitif était de former une société de construction à bon marché. On sait que la loi Siegfried, excellente d'ailleurs, les favorise à condition que

(1) Cf. *Bulletin trimestriel de l'Association*, avril-juin 1914, p. 417.

les actionnaires renoncent à toucher plus de 3 0/0 de leur argent. Cette perspective n'est pas très alléchante, et les organisateurs de la Grande Famille ne réussirent à réunir qu'une faible partie des capitaux nécessaires.

Ce fut fort heureux ! Ils furent ainsi forcés de chercher une autre solution du problème. Et voici à quoi ils s'arrêtèrent.

Lorsqu'une famille nombreuse et mal logée leur est recommandée comme honorable, il lui tiennent le langage suivant : « Etant donné votre nombre, il vous faudrait un logement valant 400 francs. Votre loyer actuel est de 250 francs. Ne pouvez-vous lui consacrer 30 francs de plus ? Cherchez un logement de 400 francs qui vous plaise ; nous paierons les 120 francs manquants ».

Et, en effet, les 120 francs sont payés par quart, sur la présentation de la dernière quittance.

Ce système est des plus simples, comme on voit ; il a quantité d'avantages sur les autres modes d'assistance. Le locataire a le plus évident intérêt à payer exactement son loyer et à tenir son logement en bon état de propreté car le complément qui lui a été promis ne sera payé qu'à cette double condition. Le propriétaire le sait et se trouve ainsi rassuré sur la solvabilité et sur la bonne tenue de son locataire. Il l'accueillera donc sans difficulté.

Pour organiser une « Grande Famille », il n'est pas besoin d'assembler les centaines de mille francs ou même les millions nécessaires pour édifier une maison de logements à bon marché, et c'est là un grand avantage. Un actionnaire qui souscrit une action de 1.000 fr., avec cette clause qu'elle ne lui rapportera jamais que 30 francs, fait évidemment un sacrifice de 10 à 15 francs par an. Il aime beaucoup mieux donner à fonds perdu cette petite somme chaque année et placer ses 1.000 fr. en papiers facilement négociables. Il est donc beaucoup plus aisé de trouver des souscripteurs réguliers pour une « Grande Famille » que des actionnaires pour une société de construction de logements à bon marché.

« Mais, dira-on sans doute, les sociétés de construction laissent à leurs locataires l'illusion de croire qu'ils paient leur loyer tout entier ; les clients de la « Grande Famille » ne peuvent pas ignorer qu'ils bénéficient d'un acte de charité. » Est-ce là un reproche ? Est-il utile de leurrer l'ouvrier sur le prix réel des choses ? N'est-ce pas, au contraire, mauvais et dangereux ? « Mais il faut ménager sa dignité. » Assurément. Cependant, on peut y parvenir autrement qu'en lui faisant croire que ce qui coûte 500 francs n'en vaut que 300. Il suffit, par exemple, de lui expliquer qu'en élevant quatre ou cinq enfants pour la France, il lui rend le plus précieux de tous les services, et qu'on a le *devoir* de lui en être reconnaissant. Parlant ainsi, on n'aura certes pas besoin de le tromper pour ménager sa dignité.

D'ailleurs les sociétés de construction, même les plus bienfaitantes, ne pourront bientôt plus, étant donné le prix de la main d'œuvre et le prix des terrains, louer leurs locaux les plus modestes à des loyers abordables pour familles nombreuses.

La « Grande Famille » a été imaginée à Levallois-Perret il y a cinq ans. Elle ne s'occupe que des familles ayant au moins cinq enfants (en moyenne, ces familles ont six enfants). Elle s'est développée lentement. Même en 1912, elle ne distribuait à ses protégés qu'une somme bien faible : 1.730 francs ! Et avec cette somme minime, elle parvenait à assurer un logement convenable à 230 personnes environ, formant 28 familles.

Aussitôt qu'elle eut fait ses preuves, la « Grande Famille » de Levallois-Perret a eu la joie de se voir imitée dans plusieurs villes de France. Le mouvement ne date que d'un an ou deux. A Lyon, la copie dépassa le modèle ; en moins d'un an et demi, la « Grande Famille » lyonnaise a amélioré le logement de 93 familles comprenant 633 individus, dont 568 enfants. Et ce beau résultat a été obtenu en distribuant seulement 1.343 fr. ! Beaucoup de bienfaits pour très peu d'argent. C'est l'idéal de la charité.

La reconnaissance de ces nobles familles prend sou-

vent une forme bien touchante. Voici ce qu'écrivit une mère, tout heureuse de voir, quelques jours après leur déménagement, l'incarnat fleurir sur les joues de ses enfants : « Ah ! monsieur, si j'avais eu plus tôt ce beau logement, je ne pleurerais pas un enfant, et les autres ne seraient pas aussi chétifs. » Et la joie des enfants n'est pas moins touchante. Voici ce que disaient des petits malheureux qu'on avait enlevés à un taudis sordide dans une cour immonde pour les installer dans un logement largement ensoleillé au sixième étage : « Le premier jour, ont-ils dit, nous avons oublié de dîner, ne pouvant nous arracher à la belle vue que nous avons de la fenêtre. » Ce n'étaient pourtant que des toits et des cheminées, mais c'était aussi le ciel, la lumière, le soleil. Ils n'avaient jamais rien vu de si beau.

D'autres « Grandes Familles » se sont organisées dans plusieurs arrondissements de Paris. Il y en a aussi, mais depuis très peu de temps, à Marseille, à Amiens, à Rouen, à Chauny. On en constitue à Orléans, à Angoulême, à Dijon et dans plusieurs autres villes. Il devrait y en avoir partout. Elles ne sauraient mieux faire que se modeler exactement sur celle de Levallois-Perret. C'est ce qu'ont fait les Lyonnais, et ils s'en sont bien trouvés.

D^r JACQUES BERTILLON.

Le Journal, 13 juin 1914.

ABONNEZ-VOUS AU

“ *Jardin d'Enfants* „

Revue mensuelle d'Education

Francé : 3 francs par an. — Étranger : 3 fr. 50

92, rue du Moulin-Vert, PARIS

NOS ENQUÊTES

Famille P..., XIV^e arr.

Composition de la famille. — Père, 44 ans, homme de peine; mère, 38 ans; Georgette, 14 ans; Yvonne, 12 ans; Thérèse, 10 ans; Louise, 8 ans; Georges, 6 ans; Lucienne, 5 ans; Simone, 18 mois. D'ici un mois la famille sera augmentée d'un huitième enfant.

Histoire de la famille. — M. et M^{me} P. sont l'un et l'autre originaires d'Eure-et-Loir.

M. P. avait huit frères et sœurs. A 10 ans il fût placé dans une ferme et continua à travailler dans les fermes jusqu'à son mariage. A ce moment il entra au « chemin de fer » à titre d'auxiliaire avec un gain de 3 francs par jour.

M^{me} P. était l'aînée de 7 enfants. Elle a connu dès son enfance la plus grande pauvreté. « On mangeait un hareng à trois » dit-elle. Son père, carrier, trouva la mort dans un éboulement. Elle avait 12 ans et fût mise en place comme petite bonne. Chaque samedi sa mère allait chercher les 2 fr. 50 de sa semaine pour donner à manger aux frères et sœurs.

A 16 ans, afin d'avoir un plus fort gage, elle vint à Paris. Un travail trop pénible l'épuisa, elle tomba malade et retourna au pays. Rétablie, elle fût de nouveau placée dans une ferme où elle fit la connaissance de M. P...

Le mariage se fit bientôt et la vie du jeune ménage coula tranquille pendant quelques années.

Mais trois enfants étaient venus, le gain du père était insuffisant, la mère ne trouvait pas à s'occuper dans le village qu'ils habitaient; elle avait toujours désiré retourner à Paris où elle croyait trouver la fortune, l'exil de la famille fût décidé.

Ce fût alors la banale histoire de tous ceux qui quittent leur province, plein d'espairs vite déçus : vente du

mobilier afin d'arriver à Paris avec quelque argent en poche ; installation à l'hôtel meublé ; chasse à l'emploi difficile à découvrir ; angoisses s'accroissant à mesure que diminuent les économies. Enfin M. P. pût entrer comme palefrenier dans un dépôt de la Compagnie générale à 5 francs par jour. A force d'ordre et de privation on parvint, au bout de dix-huit mois, à acheter deux lits, un buffet, des chaises et à avoir enfin de nouveau un foyer. Entre temps une quatrième fille était venue au monde. M^{me} P... trouvait encore le moyen de faire des ménages tout en élevant bien ses enfants et en maintenant l'ordre et la propreté dans son intérieur.

Cinq ans passèrent de vie laborieuse, très pauvre, mais non misérable. Des secours au moment de la naissance et pendant l'allaitement des enfants aidaient à équilibrer le budget. Mais la sécurité de la famille était à la merci du moindre accident. M. P. prit un refroidissement et fit une maladie qui dura 18 mois.

C'est au cours de cette terrible période que nous avons connu la famille P. en 1909. Elle nous fut signalée à l'Union des Œuvres, qui tenait alors ses séances à l'école communale des filles, par la directrice de l'école. Celle-ci avait remarqué parmi ses élèves deux fillettes très sages, de mine souffreteuse, d'aspect très pauvre, quoique toujours bien proprement habillées ; elle s'était enquisse de la situation de leur famille et avait découvert une grande misère très digne, que les œuvres ignoraient et qu'il fallait secourir au plus tôt. Un effort collectif assura, non point le nécessaire, mais l'indispensable pour qu'on ne mourût pas de faim jusqu'au rétablissement du père. Celui-ci ne pût reprendre son métier de palefrenier, la poussière des écuries étant très mauvaise pour ses bronches affaiblies. Il devint livreur dans une laiterie, mais ne pût supporter longtemps ce travail trop dur ; il est maintenant homme de peine dans une maison sérieuse où il gagne 6 fr. 50 par jour.

Physionomie de la famille. — Je ne connais pas le père, je sais seulement qu'il est sérieux et travailleur et que

ses différents patrons en ont toujours fait de grands éloges. Quant à la mère c'est une de ces femmes fières, énergiques, intelligentes, comme nous en rencontrons quelquefois, qui savent mener leur monde et que la mauvaise fortune ne parvient pas à abattre.

Elle a une figure agréable, un langage vif et pittoresque. Malgré l'extrême pauvreté de ses vêtements, elle est toujours très soignée. Un col bien blanc égaie son corsage. Ses cheveux sont bien lissés. Elle donne une impression de netteté morale.

Tous les enfants ont des figures chétives, des corps frêles qui n'ont pu arriver à leur développement normal. Et cependant ils ont l'air heureux, leurs rires éclatent à la moindre occasion ; la pauvreté ne les a pas écrasés, et cela suffit à prouver toute la bonne santé morale de cette famille qui a su dominer la misère matérielle.

Situation actuelle. — La famille P..., qui habitait depuis 9 ans un logement de 2 pièces et une cuisine, d'un loyer de 265 francs, vient d'emménager dans un immeuble de la *Société des Logements économiques pour familles nombreuses*. C'est une joie pour Mme P... de me faire admirer son nouveau logement, quatre pièces claires, gaies, ensoleillées. Tout est propre, net, bien rangé. Dans la cuisine-salle à manger rien ne traîne, tout reluit. Aux murs, de jolies gravures, bien encadrées, cadeau du patron de M. P... Dans les chambres à coucher les dessus-de-lit bien blancs « achetés pour 12 sous » dit Mme P... mettent presque une note d'élégance. Il semble à tous habiter un palais en comparaison des deux étroites pièces aux murs noircis où ils étaient entassés depuis 9 ans. Cette installation est pour cette famille un moment de vrai bonheur.

Mais une terrible question se pose : Comment assurer le paiement régulier d'un loyer de 448 francs : 112 francs par terme, sans imposer aux enfants des privations nuisibles à leur santé. Mme P... ne fera pas de dettes, elle n'en a jamais fait, mais que mangera-t-on ?

Budget actuel :

| | |
|-----------------------------------|-------------------|
| Gain du père : | |
| 39 francs par semaine soit..... | 5 fr. 57 par jour |
| Secours aux nombreuses familles : | |
| 30 francs par mois soit..... | 1 fr. » par jour |
| Total..... | 6 fr. 57 |
| Loyer par jour..... | 1 fr. 25 |
| Reste..... | 5 fr. 32 |

Donc, il y a, pour assurer la vie de neuf personnes, 5 fr. 32 par jour de ressources régulières, soit 0 fr. 59 par personne.

Voici un menu pris au hasard, celui du jour de ma dernière visite :

Déjeuner : pommes frites, fromage.

Dîner : soupe, nouilles.

Deux ou trois fois par semaine on se donne le luxe d'un beefsteack ou d'un pot-au-feu de cheval : 500 gr. à 1 fr. 20.

Comment, à ce régime, les enfants qui viennent au monde sains et forts pourraient-ils conserver leur santé? Deux déjà sont rachitiques, les jambes torses sans espoir de guérison, le dernier est menacé. Il faudrait pour tous de la suralimentation : viande crue, jaunes d'œufs, etc. Comment la mère pourra-t-elle allaiter un huitième enfant sans y perdre le peu de forces qui lui reste? Elle touchera il est vrai 25 francs de secours d'allaitement du bureau de bienfaisance et 5 francs de la Charité maternelle, mais elle aura aussi plus de frais.

Il faudrait assurer à cette famille une somme fixe chaque mois jusqu'à ce que le gain de la fille aînée, qui va entrer en apprentissage, devienne un appoint sérieux pour le budget, c'est-à-dire au moins pendant trois ans.

Le versement régulier d'une mensualité est le meilleur mode d'assistance pour ces familles économes, rangées, que la bonne conduite du père et l'énergie de la mère maintiennent debout malgré tout ce qui devrait les écraser. Dans le fait de compter à date fixe sur une



somme déterminée, il y a une sécurité morale qui donne un peu de liberté d'esprit à la pauvre mère trop souvent accablée par le souci du pain à manger. J'ai assisté dernièrement à une reprise de vie et d'espoir chez une femme, mère elle aussi de 7 enfants, à qui une personne charitable a bien voulu assurer une mensualité de 30 francs.

Ainsi pour la famille P... ce n'est pas une question de relèvement qui se pose. Il s'agit, chose peut-être plus intéressante encore, de prévenir la déchéance, d'assurer le minimum de nourriture nécessaire à huit enfants, enfin de maintenir, par une aide matérielle efficace, la vie morale d'une famille qui est un bel exemple de courage et de confiance en la vie.

NOTA. — Nous prévenons ceux de nos amis qui voudront bien nous envoyer des secours pour les familles dont il est parlé à cette place que, si les sommes reçues dépassent le montant nécessaire au relèvement de ces familles, nous emploierons le surplus pour d'autres relèvements.

Nous remercions bien sincèrement les personnes qui nous ont envoyé : 520 francs (dont 500 francs par un anonyme) pour la famille S..., signalée dans le numéro de Juillet; 220 francs (dont 20 francs par une anonyme) pour la famille D..., signalée dans le numéro de Juin (ce qui porte le total des sommes reçues pour cette dernière famille à 365 fr. 05); 10 francs pour la famille M..., signalée dans le numéro de Mai (ce qui porte le total des sommes reçues pour cette famille à 280 francs).



Pour nos Colonies de Vacances

Beaucoup de nos enfants ont besoin de l'air de la campagne pour raffermir leur santé. Nous serions bien reconnaissants à nos amis de nous aider à les envoyer en Colonies de Vacances.

Adresser les offrandes 92, rue du Moulin-Vert.

Avis et Communications

Le Moulin Vert

ŒUVRES CHARITABLES ET ASSOCIATIONS OUVRIÈRES

Nouveaux Membres : M. Ch. Lyon-Caen.

*
*
*

Amélioration du Logement Ouvrier.

Les personnes qui veulent bien souscrire une cotisation à l'Amélioration du Logement Ouvrier et désirent que cette cotisation soit affectée à l'une de nos sections sont priées de bien vouloir le mentionner sur leur bulletin d'adhésion.



PETITES ANNONCES

On demande pour un homme amputé du bras gauche, travail d'écriture ou autre à faire chez lui. S'adresser à M. Harimbat, 16, rue Montmartre.

Maison de Famille pour jeunes gens et enfants fatigués.
Colonie de Vacances permanente au bord de la mer.

Pension : 50 francs par mois.

La maison se trouve devant la mer.

CAYEUX, Plage de sable, à 3 heures de Paris, est très recommandé par les Médecins pour les enfants délicats.

Ecrire à la Directrice :

Maison Saint-Joseph de la Mer, Cayeux-sur-Mer (Somme).

Jardin d'Enfants. Château de Thivet (gare Vesaignes) (Haute-Marne). Directrice M^{lle} Brandt. Se recommande par sa situation exceptionnelle aux parents désireux de placer leurs jeunes enfants à la campagne. Pension : 100 francs par mois. — Prospectus sur demande.

A VENDRE à Villebourg

(près du Château de Loire) Indre-et-Loire.

Maison ayant servi ce Patronage ; contenance 1.000 mètres : une salle, une scène, un sous-sol, le tout entouré d'une grande grille. — S'adresser à M. l'abbé GUILLOT, 115 bis, route de Montrouge, à Malakoff.

" LA MACHINE A COUDRE "

Association pour faciliter aux ouvrières l'acquisition de Machines à coudre à bon marché.

PRIX DES MACHINES A COUDRE

Marque Américaine de 1^{er} ordre

| | | Prix de l'Association au comptant | à crédit | Vendue par le fabricant |
|------------------|---|--------------------------------------|----------|----------------------------|
| Navette droite | pour familles, lingerie et étoffes légères. Avec coffret. | 110 f. | 122 f. | 161 f. |
| » vibrante | pour familles et coutu- rières. Avec coffret..... | 118 f. | 133 f. | 175 f. |
| » vibrante | pour couturières et con- fection légère. Avec coffret. | 125 f. | 140 f. | 186 f. |
| » oscillante | pour lingerie, cravates, corsets, tricots, etc. Avec coffret..... | 132 f. | 147 f. | 197 50 |
| Canette centrale | pour lingerie, cravates, corsets, tricots. Avec coffret. | 138 f. | 156 f. | 208 f. |
| » centrale | pour tailleurs, équipe- ments militaire, toile à voile. Sans coffret..... | 147 f. | 165 f. | 223 50 |
| » rochet rotatif | pour travaux de lingerie, corsets, parapluies, tricot. | 142 f. | 160 f. | 215 50 |
| » rotatif | pour tailleurs, ateliers de confection et tous travaux forts. Avec coffret..... | 155 f. | 173 f. | 236 50 |

Envoyer les commandes avec le montant en un mandat adressé à M. RISCH, 92, rue du Moulin-Vert.

Pour la vente à crédit, demander la circulaire spéciale.

Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée

LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES P. L. M.

La Compagnie P.-L.-M. vient d'éditer une remarquable *affiche-carte* de la région de Chamonix et du Mont Blanc. Très documentée, donnant une impression saisissante du relief des Alpes de la Savoie, tirée sur beau papier avec un soin tout particulier, cette affiche, d'un haut intérêt touristique, sera recherchée des collectionneurs et des nombreux amis de la montagne.

L'affiche-carte « *Le Mont Blanc-Chamonix* », mesurant 1^m08 x 0^m78, est en vente, au prix de 2 fr. 50 au bureau des renseignements de la gare de Paris-Lyon et dans les bureaux-succursales de la Compagnie P.-L.-M. Elle est aussi envoyée franco sur demande adressée au service de la publicité P.-L.-M., 20, boulevard Diderot, à Paris, accompagnée de 2 fr. 50 en mandat ou timbres-poste.

Le Gérant : E.-C. RISCH.

Imprimerie d'Ouvriers Sourds-Muets (V^{ie} DENIS),
31, Villa d'Alésia, Paris-14^e

